

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 14 avril 2025

Le 14 avril 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n° 2025-20 : Budget principal – Compte Administratif 2024

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN - Andrée COLLIN
Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Régis DESCLAUX DE LESCAR
Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nicole BONNAL - Christophe BAGILET
Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Ahmed ASFOR
Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Patrick DANDY - Nicolas CALT -
Catherine ARNOLD - Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7

Hélène BARBOT à Justine ADENIS - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Nathalie BIJOUX à Pascal CAVALIERE - Kamel MEHERZI à Patrick DANDY
Sandrine TIGNOL à Nathalie LACUEY - Florent NAPOL à Vincent BUNEL
Jonathan SINSOU à - Nicolas CALT

Mme Andrée COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la comptabilité administrative de l'exercice de 2024. Le Maire concerné par cet exercice ne peut pas prendre part au vote et ne peut pas présider la séance ; le Conseil doit désigner un de ses membres pour assumer cette présidence.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-14 et L1612-12 et suivants ;

Considérant que les résultats d'exécution de l'exercice 2024 sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	520 173,32 €	- €	2 044 290,18 €	1 524 116,86 €
Fonctionnement	4 377 861,22 €	1 262 000,00 €	1 069 719,98 €	4 185 581,20 €
Total	4 898 034,54 €	1 262 000,00 €	974 570,20 €	2 661 464,34 €

Considérant que le compte administratif fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte de gestion ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 2 avril 2025 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

DESIGNE Alexandre BOURIGAULT pour assurer la présidence de séance en l'absence de M. le Maire, qui s'est retiré au moment du vote.

APPROUVE le Compte Administratif 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
1 abstention (Alexandre LEDOUX)**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Andrée **COLLIN**
Secrétaire de séance

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication

Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac